

PARCOURS DIPLÔMANT Titre professionnel

Services aux entreprises et à la personne

Sécurité - Télésurveillance

Agent de sûreté et de sécurité privée

Réf. produit : 12688

Formacode : 31875 ; 42820 ; 42822 ; 42841 ; 42850

ROME : K2503

Titre professionnel

Agent de sûreté et de sécurité privée

Autres appellations emploi

agent de de prévention et de protection incendie industriel ; agent de sécurité confirmé, agent de sécurité filtrage, agent de sécurité mobile, agent de sécurité qualifié, agent des services de sécurité incendie, agent de sûreté magasin, agent de surveillance

Le métier

L'agent de sûreté et de sécurité privée assure la sécurité des personnes et des biens. L'accès à l'exercice de l'activité de surveillance humaine nécessite la détention d'une carte professionnelle. L'agent peut exercer des missions liées à la sécurité incendie (sous réserve de justifier des conditions posées par la réglementation). Il surveille les lieux par une présence préventive ou dissuasive, gère l'accueil physique et traite les appels téléphoniques.

Il contrôle les accès aux bâtiments, aux zones sensibles et autres espaces identifiés et fluidifie les déplacements. Il anticipe les situations conflictuelles ou menaçantes et peut intervenir si nécessaire. Il peut être amené à renseigner des documents opérationnels et être force de proposition. Il contribue à la prévention des risques et gère les risques liés à la sécurité et à l'environnement de travail. Il détecte ou intervient face à un comportement suspect, un acte malveillant ou terroriste. Suite à une anomalie, à un déclenchement d'alarme intrusion, technique, ou incendie, il intervient pour maintenir ou rétablir la situation. Il contribue au renforcement de la sécurité sur des sites dits « sensibles » et il est amené à intensifier sa vigilance dans une démarche proactive.

Il vérifie la présence, l'état, le fonctionnement des moyens techniques et des moyens

de secours et effectue les interventions de premier niveau.
Il rend compte oralement ou par écrit à sa hiérarchie.

Généralement, l'emploi s'exerce à l'intérieur des bâtiments ou dans la limite des lieux dont il a la garde le jour ou la nuit.

La maîtrise de la langue française au niveau B1 du cadre européen commun de référence pour les langues est requise.

L'agent de sûreté et de sécurité privée devra être en mesure de communiquer à l'oral et à l'écrit (rapports circonstanciés)

L'utilisation de l'anglais au niveau A1 du cadre européen commun de référence pour les langues peut être souhaitée.

L'agent de sûreté et sécurité privée devra savoir utiliser l'outil informatique pour gérer et transmettre l'information, rechercher et extraire des données relatives à des événements (filtres, etc) à partir des mains courantes sous format informatique.

Aptitudes souhaitées : bonne forme physique (station debout fréquente), bonne élocution; écoute, contrôle de soi, adaptabilité, courtoisie, fermeté, sens de l'observation et de l'analyse.

Durée

3 mois environ (462 heures).

Durées indicatives et ajustables en fonction des besoins des personnes.

Durée approximative en centre : 392 heures

Pour qui ?

TOUT PUBLIC

Prérequis

Maîtriser la langue française est indispensable, à l'oral et à l'écrit, pour la compréhension et pour l'expression. Le niveau B1 du CECRL est requis.

Autorisation préalable ou provisoire à la formation délivrée par le CNAPS en application du Livre VI du Code de la sécurité intérieure. Fournir obligatoirement un numéro d'autorisation préalable délivré par le CNAPS pour rentrer en formation.

Le candidat n'ayant pas le SSIAP doit justifier d'une aptitude physique attestée par un certificat médical de moins de 3 mois précisant qu'il ne présente aucune contre-indication clinique lui interdisant de suivre la formation pratique et théorique.

Nota bene : Les candidats titulaires du SST doivent néanmoins suivre la totalité de la formation (procédure CPNEFP) mais seront exonérés du passage de la certification SST.

Niveau d'entrée

Sans niveau spécifique

Objectifs

- Assurer une prestation de surveillance humaine dans une démarche d'amélioration continue de la sécurité
- Assurer une prestation de surveillance humaine dans une démarche de prévention et de protection contre les risques et les menaces
- Assurer une prestation de surveillance humaine sur des sites sensibles dans une démarche de protection renforcée

Programme

La formation se compose de 2 modules, complétés par 2 périodes en entreprise.

Période d'intégration. Accueil, présentation des objectifs de formation, connaissance de l'environnement professionnel, sensibilisation au développement durable, adaptation du parcours de formation (1 semaine).

Module 1. Assurer la sécurisation d'un site dans une démarche de prévention et de protection : Application des textes juridiques relevant des activités privées de sécurité - Gestion du poste de sécurité en situation normale ou de crise sur le site d'exploitation - Gestion de l'accueil, filtrage et contrôle d'accès sur le site d'exploitation - Prévention ou gestion d'un conflit sur le site d'exploitation - Réalisation d'une ronde pouvant nécessiter une intervention sur le site d'exploitation - Prévention de la menace terroriste ou réaction à tenir en cas d'attaque terroriste sur le site d'exploitation (6 semaines).

Période en entreprise (1 semaine).

Module 2. Assurer une protection renforcée sur un site dit "sensible" : Prévention du risque incendie ou comportement à avoir face à la naissance d'un incendie dans un ERP ou un IGH- Sécurisation d'un site dit "sensible" (3 semaines).

Période en entreprise (1 semaine).

Session d'examen (1 semaine).

Validation de la formation

L'ensemble des modules (2 au total) permet d'accéder au titre professionnel de niveau 4 (BAC) d'agent de sûreté et de sécurité privée.

Des qualifications partielles, sous forme de certificats de compétences professionnelles (CCP), peuvent être obtenues en suivant un ou plusieurs modules :

CCP 1 : Assurer une prestation de surveillance humaine dans une démarche d'amélioration continue de la sécurité = module 1

CCP 2 : Assurer une prestation de surveillance humaine dans une démarche de prévention et de protection contre les risques et les menaces = module 1

CCP 3 : Assurer une prestation de surveillance humaine sur des sites sensibles dans une démarche de protection renforcée = module 2

A partir de l'obtention du CCP 1, vous pouvez vous présenter au CCP 2 pour obtenir en cas de réussite l'attestation de réussite (livret de certification de la DGEFP) pour solliciter auprès du CNAPS la délivrance de la carte professionnelle visée.

L'obtention du CCP 3 est indispensable pour obtenir le titre professionnel de niveau 4.

Modalités de la formation

formation entièrement presentielle

Modalités de la formation

Présentiel

Méthodes pédagogiques

Formation modulaire, individualisée, accompagnement personnalisé :

Alternance de :

- Méthodes affirmatives : expositives, démonstratives
- Méthode interrogative
- Méthode applicative

Mises en pratique permanentes sur plateau technique

Mise en situation par une période d'application pratique en entreprise

Moyens pédagogiques :

- Kit Pédagogique
- Documents écrits
- Diaporama
- Supports "clé en main"
- Supports audio et visuels
- Outils multimédias

Moyens techniques

Notre espace de formation dispose d'outils de formation modernes et performants comprenant :

- Des salles polyvalentes
- Des salles informatiques, équipées des dernières versions de logiciels standards de bureautique et offrant l'accès à la plateforme numérique de formation Métis
- Accès à INTERNET (Haut débit/ADSL)
- Matériel audio-visuel : caméscope, vidéo projecteur, écrans de projection...
- Ressources documentaires

Plateau technique dédié :

- reconstitue les conditions de réalisation des gestes professionnels,
- conforme aux RC des TP et CQP, au niveau des équipements, de la sécurité,
- continuellement adapté aux évolutions technologiques et réglementaires.

Moyens d'encadrement

Equipe pédagogique :

- Directeur(trice) de centre,
- Manager de Formation,
- Assistant(e) Technique
- Formateur(trice)s expert(e)s, professionnel(le) du métier (5 ans d'expérience minimum), formé(e) à notre modèle pédagogique

Equipe recrutement accompagnement :

- Manager Conseil en Formation,
- Conseiller en Formation,
- Espace Ressources Emploi,
- Animatrice socioéducative

Equipe technique :

- Manager des Services et Moyens Généraux,
- Relais Informatique Région,
- Gardien,
- Agent d'accueil

Moyens de suivre l'exécution

Attestation de présence, établie sur la base de feuilles d'émargement signées par demi-journée, par le stagiaire et le formateur, à l'exception des périodes en entreprise émargées à la journée par le stagiaire et un salarié de l'entreprise.

et/ou

Certificat d'assiduité pour la FOAD, établi sur la base d'indicateurs de réalisation du programme mensuel de travail.

Bilan intermédiaire et/ou de fin d'action.

Modalités d'évaluation

Evaluation des acquis

- En cours de formation

Evaluation périodes d'application pratique

- Bilan de la période en entreprise

Certification TP, CCP

Délibération du jury sur la base :

- du dossier Professionnel,
- des résultats aux épreuves de la session d'examen,
- de la mise en situation professionnelle,
- de l'entretien final

Evaluation satisfaction

- Enquête de satisfaction stagiaire.

Centre agréé contrôlé par le CNAPS (soumis au livre VI du code de la sécurité intérieure)

Moyens d'apprécier les résultats

Conformément aux exigences, afin d'améliorer nos prestations et fidéliser nos clients, nous renforçons nos dispositifs de mesure et d'amélioration continue par :

- la systématisation de bilans internes de fin de formation,
- le déploiement d'audits de conformité dans les centres,
- l'étendue d'enquêtes de satisfaction entreprises et bénéficiaires.

L'Observatoire National du placement des stagiaires suit de manière régulière le devenir professionnel des stagiaires à 6 mois.

Le Site enquêtes satisfaction stagiaire offre des états de restitution approfondis de la satisfaction stagiaire.

Le Contrôle de Gestion National analyse les résultats des examens.

La Direction Marketing analyse les résultats des enquêtes de satisfaction entreprises.

Ces 4 organes déterminent les axes de progression, les actions correctives, font éventuellement des préconisations et transmettent un état au service concerné à l'échelle locale, régionale, nationale et à la Direction Qualité Nationale.